UNIVERSITE DE TOUS LES SAVOIRS
Dinard Côte d'Emeraude
www.utlsdinard.fr

onseil d'Administration

25 septembre 2026
11h30 – 12h00
Cosec Dinard – salle

Présents : B Chupin, FM Hay, Ch Derrien, B Fourquet, B Dubois, Y Guesnon, F Seiffert, Ph Robert, MC Maïques, F Daillencourt, N Rougnon, P Ruaudel Y Cerf-Mayer, B Maroteaux , C Alibert; Ch.Dehaye, M Favreau.
Excusée : Corinne Perthuis
Ordre du jour :

- Elections des membres du bureau.
- Procédure des remboursements de frais engagés par les bénévoles du Conseil d'Administration pour le bon fonctionnement de l'association

Election des membres du Bureau

Une seule liste établie :

○ Chupin Bertrand ○ Derrien Chantal ○ Dubois Bernard ○ Fourquet Bernadette	○ Guesnon Yves ○ Robert Philippe ○ Seiffert François

Les membres de la liste présentée sont élus à l'unanimité.
Les membres du bureau réunis ce jour, ont procédé à l'élection pour les missions de :
Présidente : Ch Derrien élue à l'unanimité des membres du bureau,
Trésorière : B Fourquet élue à l'unanimité des membres du bureau,
Secrétaire : F Seiffert élue à l'unanimité des membres du bureau.
Chantal Derrien remercie les membres du bureau pour leur confiance.

Proposition de remboursements des frais des membres du CA

Lorsqu'un bénévole se déplace hors de la CCCE sur demande du Bureau, ses frais de déplacement peuvent lui être remboursés, dans les conditions précisées ci-dessous
Il s'agit de déplacements pour l'Association, en particulier pour des rencontres avec des institutions (universités, collectivités territoriales, organismes UTL ou similaires, ...) ou des intervenants (prévus ou potentiels), à l'exclusion de tout déplacement pour participation à des activités (escapades ou autres).
Sont pris en charge le transport et l'hébergement ; les repas restent à la charge du bénévole sauf dans le cas où le repas doit être pris avec une personne extérieure
Il est suggéré au bénévole de faire don de ses remboursements et de bénéficier de la réduction fiscale liée aux dons. Pour cela, il inscrit sur sa note de frais "Je soussigné (nom et prénom du bénévole) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don. Toutes choses égales par ailleurs, le Bureau mandatera prioritairement les bénévoles qui font don de leurs frais à l'Association
Concrètement, pour limiter le travail administratif, la note de frais sera établie une fois par an, en janvier pour l'année précédente, et donnera lieu à une attestation pour la déclaration fiscale du bénévole.
Prochaines réunions CA : 19 janvier et 1er juin.
Séance levée à 12h05.

Chantal Derrien, présidente Bernadette Fourquet, trésorière